

Comité Scientifique des IREM

Séance du 10 décembre 2010

Relevé de conclusions

Ce relevé, effectué par Jean-Pierre Raoult, n'engage que son auteur. Un procès-verbal de cette réunion, précisant des interventions de participants, sera diffusé dans les IREM après son adoption par le comité scientifique. Des notes en bas de page donnent des informations postérieures à la réunion (et antérieures à la rédaction de ce relevé, le 25 janvier 2011).

1. Fonctionnement du comité scientifique

a. Procès-verbal de la séance du 6 juin 2010

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité¹.

b. Dates et projets de contenus des prochaines réunions du Comité Scientifique

Les prévisions effectuées lors de la séance du 6 juin 2010 en vue de celles des 18 mars et 24 juin 2011 sont confirmées :

Vendredi 18 mars 2011

- Quels enseignements à tirer de PISA 2009? (débat introduit par Yves Olivier)
- Socle commun et évaluations associées : où en est-on (invitation aux CII Copirelem et "Collèges" et à la commission "Collèges" de l'APMEP)

Vendredi 24 juin 2011

- Logique et Algorithmique (invitation aux coordonnateurs sur ce thème dans le réseau des IREM)
- Spécialité Informatique au lycée (à voir selon l'avancement de cette nouveauté figurant dans la réforme des lycées)
- Point sur le nouveau fonctionnement de la formation et du recrutement des enseignants (invitation aux CII Copirelem et Corfem)

Comme d'habitude, toutes propositions pour d'autres thèmes, ou d'autres invitations sur les thèmes déjà envisagés, sont les bienvenues.

2. Les mathématiques dans les enseignements technologiques (lycées technologiques, IUT)

Le comité scientifique est sensible à la fois aux tensions que subit le secteur de l'enseignement secondaire ou supérieur technologique et à l'importance des besoins de réflexion dans ce domaine. Il est impressionné

1. Il a été placé dans la rubrique du CS sur le site internet "Le portail des IREM" : <http://www.univ-irem.fr/spip.php?article480>.

par le travail accompli de longue date par la CII “Lycée technologique” qui par exemple s’est longtemps chargée de synthèses que le ministère était incapable de faire et a joué un rôle apprécié de consultation lors d’élaborations de programmes. Il déplore que le ministère, avec les nouvelles procédures de confection des programmes, se soit désormais privé d’une telle aide.

Un rôle des IREM ici serait de promouvoir des analyses, plus fines que celles existantes, sur les difficultés de l’enseignement dans ce domaine (secondaire et supérieur) et, sur cette base, de favoriser la prise en compte d’adaptations nécessaires. Ceci suppose bien sûr que plus de moyens puissent être mis par les IREM sur ce secteur d’enseignement et que la CII “Lycée technologique”, qui, dans un environnement de plus en plus décourageant, a vu ses forces amoindries, puisse s’en trouver renforcée.

3. Formation continue

Le CS mandate son président pour exprimer en toutes circonstances sa protestation devant les baisses de moyens de la formation continue et contribuer, localement ou nationalement, aux efforts pouvant être faits pour la contrer.²

4. Réforme des lycées

Après débat autour de l’avis de l’Académie des Sciences sur la réforme du lycée, le CS exclut la possibilité d’un soutien public à cet avis. Le soin est laissé à Jean-Pierre Raoult d’étudier la possibilité de rédiger un texte mettant en lumière quelques points essentiels sur lesquels le CS diffuserait son avis, texte qu’il soumettrait aux membres du comité avant sa diffusion éventuelle³.

En ce qui concerne la future spécialité, en terminale S, “Informatique et Sciences du Numérique”, le CS souhaite que le groupe d’experts chargé de l’élaboration de son programme reçoive une délégation des IREM, ce que Robert Cabane, membre de ce groupe d’experts, accueille avec faveur, en souhaitant que celle-ci puisse arriver avec des propositions déjà structurées. **En conséquence vont être sollicitées les CII “Informatique et Mathématiques” et “Lycée”⁴.**

5. Activités périscolaires

Le CS se réjouit de la richesse de la discussion menée sur ce thème, avec des invités représentant Mathen-Jeans et Animath.

2. En commun avec N. Saby, président de l’ADIREM, J.P. Raoult a été en liaison, depuis le début de janvier 2011, avec Etienne Ghys, qui, à partir de cette date, a participé, au sein de l’Académie des Sciences, au montage du projet de “Maisons des Sciences”.

3. Jean-Pierre Raoult a renoncé à cet exercice, les positions exprimées lui paraissant, à la réflexion, insuffisamment déterminées pour engager les possibilités de conviction qui peuvent émaner du comité scientifique. Il a jugé plus efficace de concentrer les possibilités d’intervention des IREM sur des points précis d’élaboration des programmes de mathématiques et sur le suivi de ceux déjà mis en place (classe de seconde en 2009-2010 et 2010-2011).

4. Cette délégation, dont le travail préliminaire a été coordonné par Alex Esbelin, a reçu le soutien de la CII “Lycée”, qui y a envoyé deux représentants, Michel Myara et Denis Pinsard ; en revanche la CII “Informatique et Mathématiques”, dont l’activité est plutôt tournée vers l’usage des TICE en Mathématiques, n’y a pas pris part. Cette délégation a été reçue le 21 janvier 2011, à la suite de quoi elle a annoncé la rédaction d’un document de propositions.

L'accord sur le fait que, dans le paysage des institutions intervenant en activités périscolaires, les IREM se singularisent par le fait que, principalement impliqués dans cadre scolaire, ils y ont une démarche de type expérimental qui peut donc être valorisée au delà du fonctionnement de la classe stricto sensu.

Là où ils entretiennent de bonnes relations avec l'institution scolaire (les IPR par exemple), les IREM peuvent faire jouer leur poids institutionnel pour faciliter le travail des collègues désireux de développer de telles activités. Ils seront naturellement, espère le comité scientifique, associés au projet qu'Animath prépare au titre des investissements d'avenir et en souhaitent le succès.⁵

5. Les IREM étaient représentés par R. Cori, N.Saby et J.P. Raoult a la réunion consacrée à la préparation de ce dossier, convoquée par Martin Andler le 13 janvier.